



R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Ville de Saclas

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2014**

L'an deux mil quatorze, le lundi vingt-six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Yves GAUCHER, Maire de SACLAS.

ETAIENT PRESENTS : Yves GAUCHER - Josiane MARTY - Jean-Luc CREON – Annie LEPAGE - Florence HANNICHE – Cécile CHAUVET - Jacques HARDOUIN Richard BUY - Evelyne HOANG CONG - Jennifer FRAGNER - Alain GAUCHER - Agnès GRAVIS - Lionel DEBELLE - Annie BRECHET - Isabelle VINCENT – Jean GARNERY - Patrick LASNIER – Benoît MINEAU (18 présents – Quorum atteint).

ETAIT ABSENT EXCUSE : Marc HADROT

Madame Agnès GRAVIS a été nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

I – Compte-rendu des décisions du Maire :

- **06/2014** : Avenant à la décision du Maire 01-2014 portant signature du M.A.P.A avec l'entreprise PIGET pour l'entretien des espaces verts de la Commune.
- **07/2014** : Avenant avec Mr Brille Architecte pour les travaux de la crèche.

2014-04-001

II – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de décider de la date d'application de la réforme des rythmes scolaires, compte-tenu des éléments suivants :

VU le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, complété par le décret n°2014-457 du 7 mai 2014, permettant au recteur d'académie de pouvoir autoriser, à titre expérimental, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire dérogeant à certains articles du code de l'éducation,

COMPTE-TENU de la position du précédent conseil municipal sollicitant le report de la mise en place de la réforme, par délibération séance du 7 février 2013,

VU le coût et la complexité d'organisation supportés par la commune que serait la mise en place d'une telle réforme,

VU la position de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud-Essonnes,

VU les demandes émises par la Caisse d'Allocations Familiales et Caisse Nationale d'Allocations Familiales,

VU le courrier adressé en janvier par Monsieur le Maire à Monsieur le Directeur d'Académie des Services de l'Education Nationale,

CONSIDERANT le refus de cette réforme par les Directrices, enseignants et représentants de parents d'élèves,

CONSIDERANT qu'il est indispensable de respecter le Projet Educatif Territorial dans sa globalité permettant à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après la classe, organisant la complémentarité des temps éducatifs.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de demander le report de l'application de cette réforme à la rentrée 2015 sous forme de motion.
- D'ANTICIPER néanmoins l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) dans le cas où la réforme serait imposée à la commune à la rentrée 2014 avec une préférence pour l'assouplissement du temps scolaire autorisé par décret du 7/05/2014, à savoir le regroupement des N.A.P. Sur une demi-journée (le vendredi après-midi est souhaité)
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à proposer un Projet Educatif Territorial

2014-04-002

III- AUTORISATION DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire précise à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de solliciter l'octroi d'un permis de construire pour le projet de création d'une maison médicale à l'espace Le Garrec.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- CONFERE tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de déposer le permis de construire pour le projet de création d'un pôle médical à l'espace Le Garrec et d'une manière générale l'autorise à signer tous les documents y afférents.

VOTE : Unanimité

2014-04-003

IV- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DU SENAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le projet de création d'une maison médicale sur le site Le Garrec.

La Commune de Saclas ayant acquis la propriété Le Garrec sise 6, avenue Jean Jaurès voici quelques années, dispose d'un endroit qui pourrait convenir.

Néanmoins, le site et l'habitation requièrent des aménagements en vue de l'installation d'une telle structure, répondant aux directives réglementaires et permettant de renforcer le développement de Saclas et le service à la population.

Le coût estimatif de ces travaux est évalué à 99 250.00 €HT soit 119 100.00 €TTC, hors frais annexes tels que honoraires de l'architecte ou bureaux de contrôle, etc...

Afin de minimiser l'impact financier pour la collectivité, Monsieur le Maire suggère de solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénat.

Plan de financement H.T.:

- Autofinancement..... 89 250,00 €
- Subvention réserve parlementaire..... 10 000,00 €
- Calendrier de réalisation..... 2^{ème} semestre 2014

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- *DECIDE de solliciter une subvention auprès de la réserve parlementaire du Sénat au taux maximum,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents qu'il appartiendra.*

VOTE : Unanimité

2014-04-004

V- REMBOURSEMENT POMPE RELEVAGE FAMILLE MARCON

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que lors de violentes pluies qui se sont abattues le 13 février 2014 (vers 13h50), Monsieur et Madame Marcon, habitants 4 boulevard Legrand ont vu leur cave inondée. En effet, celle-ci étant en dessous du niveau de la route, la pompe de relevage existante n'a pas suffi à elle seule pour évacuer la quantité d'eau déversée dans la cave et a été, par le fait, endommagée et ne fonctionne plus.

Monsieur le Maire insiste sur la responsabilité de la commune dans cette affaire, puisque le regard d'évacuation des eaux pluviales était, à cette date, bouché. Il aurait dû faire l'objet d'un nettoyage préalable par la société en charge de cette tâche, à la demande de la commune.

C'est pourquoi, il propose le remboursement de la pompe de relevage que Monsieur et Madame Marcon ont due achetée en remplacement pour faire face aux prochaines manifestations pluviales.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- *ACCEPTE le remboursement de la pompe de relevage pour une somme de 265,19 euros TTC.*
- *DIT que cette somme sera prélevée à l'article 678 du BP 2014.*

VOTE : Unanimité

2014-04-005

VI- POSE BARRIERE CHEMIN N°12 DIT DE TRAVIDA

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que les services techniques ont constaté, à plusieurs reprises, des dépôts sauvages près du château d'eau.

Les contrevenants ont la facilité d'emprunter ledit chemin menant au château d'eau. C'est pourquoi, il propose d'installer une barrière limitant l'accès à ce chemin.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- *DECIDE de faire installer, par les services techniques, une barrière au chemin dit de « Travida »*

VOTE : Unanimité

2014-04-006

VII- SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS

Mesdames MARTY et HANNICHE présentent au Conseil Municipal les résultats du travail effectué :

Voir tableau page suivante

ASSOCIATIONS SPORTIVES	TERRAIN OU SALLE A DISPOSITION	UTILISATION DES SALLES Jours/heures	CONSOMMATION ERDF/EAU/GAZ 2012	CONSOMMATION ERDF/EAU/GAZ 2013	NBRE ADHER. 2012/2013 Saclas - Ext	NBRE ADHER. 2013/2014 Saclas - Ext	SUBVT 2012	SUBVT. 2013	SUBVENT. 2014
TENNIS MUNICIPAL	Terrain	Variés	429€		23 – 16	20 - 17	550 €	550 €	550 €
NEW BODY	Salle Rura'Pôle	Variés	1061€		51 – 14		150 €	150 €	Dossier non déposé
USSM (foot)	Terrain	Variés	1026€		30 – 196	34 - 201	850 €	850 €	850 €
KARATE	Gymnase	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi			27 – 43	24 - 44	700 €	700 €	700 €
DANSE SPORTIVE	Salle des fêtes, Salle com, gym	Du lundi au dimanche			57 – 105	28 - 65	450 €	450 €	450 €
RENFORC.MUSCUL	Salle des fêtes	Lundi soir 1h30			25 – 30	22 - 52	450 €	450 €	450 €
UBS (boules)	Terrain +chalet	Variés	422€/29€		10 – 15	9 - 23	350 €	350 €	350 €
GAULOISE (pêche)	Plan d'eau	Variés			53 – 4	91 – 20	450 €	450 €	500 €
KRAV MAGA	Gymnase	Lundi, mercredi, Jeudi, samedi: 9h					450 €	Dossier non déposé	Dossier non déposé
BOUCLES de la Juine							500 €	500 €	600 €
ACCA	Terrain				28 – 10	29 - 9	400 €	400 €	400 €
GYM des Vallées Ormoy - Saclas	Salle des fêtes	Jeudi : 3 cours			20 – 98	29 – 88 31 Saclas	450 €	450 €	400 €
SOUS-TOTAL							5750 €	5300 €	5250 €
ASSOCIATIONS NON SPORTIVES									
FONDS D'AIDE AUX JEUNES							362 € (ccas)	CCAS	CCAS
CLUB ADOS	Salle Bd Legrand	1 vendredi sur 2	948€/109€/3613€ +s. musique informatique			36 - 15	1295€ + 3000€ (feria)	1295 €	1295 €
TELETHON							200 €	200 €	200 €
SAPEURS POMPIERS							400 €	400 €	400 €
MADO	Locaux mairie						1000 €	1000 €	500 €
ADMR	Locaux maison Le Garrec		1361€/536€/3670€				1850 €	1850 €	1850 €
AMICALE D.G.S							76€	Supprimé	Supprimé
CRECHE PARENT.									1250 €
FOND SOLID LOGEMENT							270 € (ccas)	CCAS	CCAS
ASS.SITE ARCHEOL							100 €	Supprimé	100 €
SALIOCLITAE	Locaux S.C	variés	953€/ 4123€		9 – 2	259 - 33	300 €	300 €	250 €
TRANS EXPRESS 91					26		75 €	75 €	75 €
CLIC							1808 € (ccas)	CCAS	CCAS
FNACA							100 €	100 €	100 €
SOUS-TOTAL								5 220 €	6 020 €
TOTAL GENERAL							14146 €	10 520 €	11 270 €

CAS 2440 €

En 2011- 2012-2013.

Resto du cœur : 100 €

Croix-Rouge : 100 €

2014-04-007

VIII- SUBVENTIONS 2014 AUX COOPERATIVE SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que, faute d'éléments suffisants pour étudier ces subventions, il décide d'ajourner et de reporter au prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- DECIDE de reporter la délibération au prochain conseil municipal.

VOTE : Unanimité

2014-04-008

IX- REVALORISATION DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE VERSEE AUX AGENTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le personnel communal perçoit une prime annuelle.

Il rappelle que cette prime annuelle d'un montant de 1000,07 € brut est versée en deux mensualités (mai et novembre) pour les agents à temps complet et pour les agents à temps non complet.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que cette prime n'a pas été revalorisée depuis 1995, c'est pourquoi il propose de voter une augmentation de 100.00 € net avec une prime d'un montant final minimum de 1000,00 € net.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

- DECIDE la revalorisation de cette prime.
- DIT que cette décision sera applicable par effet rétroactif au 1er mai 2014.

VOTE : Unanimité

2014-04-009

X- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de l'intégration de la commune de Saclas au sein de la C.C.E.S.E., celle-ci ouvre le droit à la commune de solliciter la communauté de communes en vue de l'obtention de subventions.

En effet, la Communauté de Communes propose et a mis en place un système d'aide à l'investissement au bénéfice de ses communes membres en vue de participer à l'aménagement et au développement de celles-ci.

Le montant annuel maximal de cette aide est calculé en fonction de la population légale de la commune qui en fait la demande. Au titre de l'année 2014, la commune de Saclas est en mesure de solliciter l'aide communautaire pour un montant maximal de 23 883.00 euros.

Dans le cadre du projet de la maison médicale qui s'élève à 99 250.00 €HT soit 119 100.00 €TTC, hors frais annexes tels que honoraires de l'architecte ou bureaux de contrôles, etc...

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide communautaire pour ce projet afin d'en minimiser l'impact financier.

Plan de financement H.T.:

- autofinancement 65 367,00 €

- subvention de la C.C.E.S.E 23 883,00 €
- subvention Sénat 10 000,00 €

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud-Essonne dans le cadre du programme d'aides communautaires à l'investissement

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

VOTE : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Yves GAUCHER

Jacques HARDOUIN

Florence HANNICHE

Isabelle VINCENT

Jean-Luc CREON

Richard BUY

Evelyne HOANG CONG

Jennifer FRAGNER

Alain GAUCHER

Annie LEPAGE

Josiane MARTY

Agnès GRAVIS

Lionel DEBELLE

Annie BRECHET

Patrick LASNIER

Jean GARNERY

Cécile CHAUVET

Benoît MINEAU